

UNE RENTRÉE IMPÉRATIVEMENT SOCIALE

LA PAROLE A...

été qui s'achève a eu son lot de plus ou moins bonnes nouvelles.
Ainsi, des tarifs d'électricité qui augmentent de nouveau,
au risque de mettre un peu plus à mal le pouvoir d'achat des
familles. Quand les pouvoirs publics agiront-ils vraiment pour
faire cesser cette hausse continue du coût de l'énergie contre
laquelle les offices HLM ne peuvent malheureusement pas faire rempart ?
Mais aussi des annonces plutôt favorables au financement des logements
sociaux et au rôle des organismes HLM qui, comme Plaine Commune
Habitat, sont engagés aux côtés des habitants pour répondre à leur besoin

de bénéficier d'un logement abordable et de qualité.

Au cours du mois de septembre, le gouvernement présentera au Parlement un projet de loi sur le logement. Il est impératif que ce soit l'occasion de poser un nouvel acte fondateur pour le logement social et les millions de familles qui en bénéficient ou veulent y accéder. Les besoins sont immenses, notre ambition doit l'être tout autant : augmentation de la production de logements financièrement accessibles, un logement social ouvert à l'ensemble des classes moyennes et populaires, des travaux en faveur du confort et des économies d'énergie, de l'accompagnement des familles en grande difficulté... Pour ma part, soyez assurés, qu'aux côtés des équipes de Plaine Commune Habitat, j'entends jouer pleinement mon rôle de « militant HLM » pour faire entendre que cette rentrée 2013 soit impérativement la rentrée du logement social.

Stéphane PEU, président de Plaine Commune Habitat

Travaux



LA RÉSIDENCE ÎLOT DU BOCAGE SE REFAIT UNE BEAUTÉ...



...et prend des couleurs. Cette résidence de L'Île-Saint-Denis est en plein travaux, pour une rénovation de grande ampleur et notamment une très lourde intervention pour améliorer l'isolation et le réseau de chauffage. Des travaux de confort très attendus par les locataires. Mais ces derniers ne voulaient pas s'arrêter là et ont aussi décidé de s'investir dans l'embellissement de leurs immeubles. Plutôt fiers de cette résidence qui architecturalement se remarque, aux bords des rives de la Seine, les habitants n'étaient pas contre un peu de couleurs, mais aussi de chaleur entre voisins du quartier en s'investissant dans la création d'une œuvre collective, avec l'appui d'un artiste plasticien. Poursuite du projet en cette rentrée... Pour toutes celles et ceux qui voudraient participer : ateliers ouverts aux enfants et aux adultes. Renseignement auprès de la Direction du développement social et urbain 01 48 13 61 62.

Zoom sur...

La rentrée :

une occasion de prises d'initiatives

Encourager les solidarités et la convivialité dans les résidences, fait partie des missions de Plaine Commune Habitat. Et pour aider à l'organisation de toute action de lien social, un fonds d'initiatives des amicales a été créé. Ce fonds, versé aux amicales, est destiné au financement d'actions au bénéfice de tout ou partie des locataires d'une résidence.



Virginie ABAUTRET

chargée de développement social à Plaine Commune Habitat vous explique tout.

---- Qu'est ce que le fonds d'initiatives des amicales ?

C'est une enveloppe financière qui correspond à 1 € par logement, soit au total, potentiellement, 17 000 € par an, pouvant servir à financer des projets d'amicales en faveur du lien social, de la citoyenneté, du cadre de vie. Grâce à ce fonds, une amicale peut, par exemple, financer un goûter pour les enfants de la résidence, un jeu convivial et/ou pédagogique en faveur de la propreté, une visite de patrimoine, un repas de quartier...

L'amicale doit faire sa demande au minimum un mois avant l'action envisagée, en remplissant un formulaire disponible auprès des équipes du développement social et urbain de Plaine Commune Habitat. La demande sera alors étudiée par la commission du fonds d'initiatives dans laquelle siège un représentant des locataires. Cette commission retiendra ou non le dossier et attribuera un montant en fonction de l'intérêt du projet et du nombre de locataires concernés.

Déjà, rejoindre une amicale de locataires ou constituer une amicale sur sa résidence car cela permet d'être relais et porte parole auprès de Plaine Commune Habitat. Par ailleurs, le fonds d'initiatives est réservé aux amicales. Enfin, dernier et important conseil : faire sa demande de financement le plus tôt possible pour ne pas avoir à avancer d'argent sur un projet. En cette rentrée, il n'est par exemple, pas trop tôt pour faire une demande pour une initiative conviviale qu'une amicale voudrait réaliser pour les fêtes de fin d'année.

RECEVOIR CETTE AIDE NOUS ENCOURAGE À DONNER DE NOTRE TEMPS AU VIVRE ENSEMBLE



Grâce au fonds d'initiatives notre amicale a pu organiser de nombreuses choses : la fête des voisins avec un spectacle qui a permis de faire découvrir aux plus jeunes des instruments de musique du monde entier, un arbre de noël, des animations et des jeux sur le tri sélectif. Des initiatives que nous voulons renouveler dans les prochains mois, en les enrichissant de nouvelles idées, comme celle d'un jardin

pédagogique pour lequel une aide nous permettrait d'acheter le nécessaire pour les plantations. Sans ce soutien financier de Plaine Commune Habitat nous ne pourrions pas organiser de telles actions de convivialités.

Madame N'KUNI présidente amicale centre ville de La Courneuve.

+ d'info auprès de la Direction du développement social et urbain 01 48 13 61 62





Pensez que vous pouvez à tout moment procéder au paiement de votre loyer sur le www.oph-plainecommunehabitat.fr:

- Vous n'avez pas besoin de vous déplacer ou de payer un timbre.
- Vous avez la possibilité de rattraper un paiement de retard et de faire votre transaction tranquillement de chez vous, 24h sur 24 et 7 jours/7.
- •••• C'est l'assurance d'un paiement sécurisé par la Caisse d'Epargne, banque qui gère les transactions pour le compte de Plaine Commune Habitat, et veille à la sécurisation, pour toujours plus de sécurité pour les locataires.
- •••• C'est sans engagement et la possibilité de changer de mode de paiement le mois suivant, si vous le souhaitez.

Avec le retour des vacances et/ou la rentrée, épargnez-vous les contraintes et choisissez le paiement en ligne.



Ce mois-ci, 5 000 locataires sont concernés par un réajustement des provisions de charges afin d'anticiper toute régularisation trop importante l'année prochaine, pour cause, notamment, d'un hiver long et rigoureux qui a entrainé une hausse des dépenses d'énergie. Une lettre précisant en quoi consiste ce réajustement est adressée aux locataires concernés.